

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 6 juin 2022, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) pour l'immeuble situé au 639, 5^e Avenue, sur le lot portant le numéro 2 134 659 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- de permettre, pour le bâtiment, de disposer d'une place de stationnement d'une marge avant de 0,29 mètre, et ce, bien que le Règlement prévoise, une marge avant minimale de 0,92 mètre;
- de permettre, pour le bâtiment de disposer d'une entrée charretière; et
- de permettre, l'élimination d'une surface gazonnée et l'abattage d'un arbre mature en bon état général.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 mai 2022.

Me Viviana Iturriaga Espinoza
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting to be held on June, 6, 2022, at 7 p.m., in the council chamber at 1800 Saint-Joseph Boulevard, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 639 5th Avenue, on the lot bearing the number 2 134 659 of the cadastre du Québec.

The effect of this exemption is:

- to allow the building to have a parking space with a front setback of 0.29 metre, even though the By-law provides for a minimum front setback of 0.92 metre;
- to allow the building to have a driveway; and
- to allow a grassy area to be removed and a mature tree in good condition to be cut down.

Any interested person may be heard by the borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 18, 2022.